



Les Sans Radio de l'Est parisien
15, av de la Dhuys
93170 Bagnolet
sans.radio@laposte.net

Le 16 septembre 2011

Rapport d'activités 2010-2011

Bonjour à tous,

S'il fallait garder un temps fort de cette période, six ans après la naissance des Sans Radio, ce serait pour leur président, celui de la boîte aux lettres remplie des courriers qui arrivent au siège au moment du renouvellement des adhésions ou de l'assemblée générale. Envoyés en nombre immédiatement après notre sollicitation, ces envois nous disent, avec des mots touchants parfois, qu'ici dans ce quartier autour de la Porte de Bagnolet, une injustice perdure qui prive des milliers d'auditeurs, de citoyens, de l'écoute de leurs stations de radios : un geste simple pour s'informer, se cultiver et se distraire dont ils sont privés ! Un droit d'accès au service public qui leur est refusé ! C'est par eux et par la gêne occasionnée à 200 000 habitants que je veux introduire ce rapport d'activités.

Notre dernière assemblée générale s'était réunie le 19 septembre 2009 à la mairie du XX^e à Paris. Que s'est-il passé depuis ? Nous avons travaillé avec constance pour faire avancer un projet, en passe d'aboutir aujourd'hui : relancer une ultime action en justice pour demander au TGI de faire cesser cette nuisance. Rappelons qu'en 2009, l'expert nous disait que la solution viendrait de la RNT, aujourd'hui reportée sine die !

Pour avancer, nous avons consulté et travaillé avec notre avocat au cours de plusieurs rencontres (11 décembre 2009, 8 janvier, puis 5 mars 2010 avec notre avocat en Cour de cassation, 21 septembre 2010, etc). Oui, il a fallu du temps pour mettre au point cette action en justice inédite soutenue par 53 adhérents que je remercie au passage... Nous avons d'ailleurs réuni les adhérents sur ce sujet le 18 mai 2010 en mairie du XX^e (avec envoi d'un compte rendu). Puis nous avons sollicité deux huissiers (Paris et 93) en septembre 2010 : notre avocat a souhaité qu'un constat soit réalisé à l'identique de ceux du CSA devant chaque adhérent volontaire. L'affaire ne fut pas mince : établir les grilles, équiper les deux huissiers. L'un d'entre eux a réussi à perdre trois fois ses constats... Un épisode peu crédible qui nous a fait perdre beaucoup de temps et d'énergie.

Nous avons réuni le conseil d'administration le 22 octobre 2009 (pour élire le bureau), puis le 17 mars 2010 (avec vote de deux résolutions importantes votées à l'unanimité pour soutenir cette action en justice portée par le président), le 28 avril (nouveau vote de résolution) et le 14 septembre 2011.

Nous avons maintenu l'activité et les relations de l'association : constitution de cartes avec implantations des adhérents volontaires ; parution d'un article dans Direct matin en mars 2010 ; rénovation du blog et maintien de la page sur Facebook. Nous avons persisté dans les demandes de subvention et tenons à souligner la constance de nombreux élus, qui nous soutiennent : Claude Bartolone, président du conseil général de Seine-Saint-Denis, député, Daniel Guiraud, maire des Lilas et Josiane Bernard, vice-présidents tous les deux du CG, Jean-Bernard Bros, adjoint au maire de Paris, Georges Pau-Langevin, députée de Paris, Martine Legrand, conseillère régionale, Frédérique Calandra, maire du XX^e arrondissement de Paris, Julien Bargeton, son premier adjoint, Denis Baupin et Pierre Mansat, adjoints au maire de Paris ; Marc Everbecq, maire de Bagnolet ainsi que Corinne Benabdallah et André Baraglioli, élus à Bagnolet, etc. Et les remercier des subventions (CG93, Bagnolet, Les Lilas mais aussi Paris).

Nous avons tout fait pour maintenir le lien avec les adhérents par un travail administratif soutenu de gestion de listing et d'adhésions avec envois postaux (en mars 2010 et septembre 2011) À ce jour, nous comptons : plus de 350 adhérents : Paris - 170 / Bagnolet - 110/ Les Lilas - 90/ Montreuil - 20

Nous avons aussi été présents sur les forums des associations, en 2010 et 2011, aux Lilas et à Bagnolet (malheureusement nous manquons de relais à Paris).

Nous avons tenté de maintenir la communication avec les adhérents par l'envoi de bulletins (14-06-2010, 7-09-2010, 7-12-2010, puis 12-06-2011 aux adhérents volontaires...).

Enfin, nous avons tenu les comptes de l'association (rapport financier lu au cours de cette AG du 17 septembre 2011)

Demain, il nous faut nous lancer concrètement dans cette nouvelle action en justice avec notre avocat Jean-Louis Guin. Mais il nous faut pour cela un nouveau conseil d'administration. Que de nouvelles forces nous rejoignent, c'est ce à quoi les Sans Radio aspirent. Merci.

LE PRESIDENT